

CHARTES « CHANTIERS A FAIBLES NUISANCES »

Définition

Un chantier d'aménagement, de construction ou de démolition entraîne forcément des nuisances, pollutions et une dégradation potentielle de l'environnement.

La mise en place d'un chantier « à faibles nuisances » relève de la volonté du maître d'ouvrage.

Dans une démarche de qualité environnementale, rares sont les projets n'intégrant pas a minima ce volet compte tenu des enjeux, et de la nécessaire prise en compte de l'environnement à toutes les phases du projet.

Une charte de chantier à faibles nuisances est un document destiné aux entreprises, rédigé par le maître d'œuvre et qui traduit les exigences du maître d'ouvrage en matière de réduction des nuisances occasionnées par le chantier. Pour garantir le respect de ces exigences, la charte est un document intégré au DCE, contractuel, annexé aux contrats de marchés de travaux. Il permet de rassembler l'ensemble des exigences dans un seul document, de rappeler également les exigences réglementaires, et d'informer les entreprises sur les principales actions à mettre en œuvre. Il peut être diffusé auprès des différents intervenants du chantier et faire l'objet de documents résumés à diffuser notamment aux compagnons (livret d'accueil). Il facilite l'appropriation de la démarche environnementale auprès des intervenants sur le chantier.

Quels sont les enjeux ?

- La prise en compte concrète des exigences environnementales du projet en phase de réalisation : la charte est un moyen efficace et concret d'inciter les intervenants à s'approprier la démarche, et à s'engager ;
- L'amélioration générale de toute l'organisation du chantier, et de l'implication des équipes ;
- La gestion optimale des déchets de chantier ;
- La réduction des nuisances et des pollutions ;
- L'amélioration des conditions de sécurité et sanitaires pour les intervenants ;
- La réduction de risques de conflits avec le voisinage ;
- Des économies financières sur les coûts du chantier (énergie, eau, valorisation des déchets...).

Modèles

Etablir des modèles pour ces chartes est délicat car elles prennent corps en fonction de la spécificité de chaque chantier, de la volonté du maître d'ouvrage (priorités, exemplarité, etc.) et de son niveau d'exigences environnementales.

De nombreuses chartes « types » ou exemples sont accessibles.

La charte fournie par l'EPAEM constitue un modèle de base, intégrant un tronc commun applicable à tous les chantiers, et un volet adaptable en fonction du contexte.

De manière générale, une charte décline les exigences suivant quelques grandes thématiques, pour lesquelles des actions très concrètes doivent être mises en place : organisation générale du chantier, limitation des différentes nuisances sur le chantier et à proximité.

Elle prévoit également les modalités de suivi et de contrôle du respect des exigences.

- Nomination d'un Responsable Chantier respectueux de l'environnement présent sur le terrain,
- L'information/sensibilisation du personnel (dirigeants d'entreprises, Chefs de travaux, chefs de chantiers, compagnons) du chantier et des autres acteurs intervenant ponctuellement,

Retours d'expérience

Il n'existe pas de synthèses récentes dédiées aux retours d'expériences sur les chantiers à faibles nuisances.

Les expérimentations réalisées dans les années 1990 (appels à projet publics) ont donné lieu à des documents, mais qui sont aujourd'hui obsolètes.

En revanche, les retours d'expérience sur des opérations de qualité environnementale intègrent en général un volet « chantier ».

Les centres de ressources de la qualité environnementale, présents dans certaines régions, proposent des fiches de retour d'expériences : www.reseaubeeep.fr/

Des pistes d'investigation sont proposées :

- **EPAMARNE** et **EPAFRANCE** à travers la démarche « **Schéma d'Organisation Environnementale** » (SOE), vise à prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux générés par les chantiers.



OBJECTIF 10 : GARANTIR DES CHANTIERS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VOISINAGE

CHARTES « CHANTIERS A FAIBLES NUISANCES » : MODELES, RETOURS D'EXPERIENCES, FORMATION, COÛTS INDUITS

Coûts induits

Des coûts :

Une démarche de chantier vert occasionne peu de coûts supplémentaires sur le projet de construction.

- Pour l'achat de matériel réglementaire voire insonorisé
- Pour l'achat de produits plus respectueux de l'environnement. Ces surcoûts sont le résultat de l'état du marché, encore limité en terme de demande et donc d'offre, mais les réglementations et normes inversent inexorablement cette tendance.

Et des bénéfices :

Les avantages économiques sont multiples.

- Le tri et la valorisation des déchets permettent de dégager des plus-values au lieu de recourir à de mauvais réflexes d'enfouissement ou d'incinération.
- Une meilleure organisation globale permet d'optimiser également les coûts de chantier : meilleure gestion des stocks et livraisons ; économies d'eau et d'énergie par exemple.
- S'intégrant dans une démarche de qualité environnementale globale du bâtiment, le chantier vert participe à la diminution des coûts au long de la vie du bâtiment.
- Lors de sa démolition, le site n'est pas souillé ni pollué, ce qui économise les coûts d'une remise en état du site en profondeur.

Comment faire ?

Plusieurs levier sont possibles, tous les acteurs de l'acte de construire ont un rôle à jouer afin d'en sortir tous les avantages.

A l'initiative du Maître d'ouvrage :

Il définit les exigences environnementales du chantier, en exprimant des objectifs prioritaires, et s'assure de leur bonne traduction dans le DCE (dont la charte fait partie), et dans les contrats de marchés de travaux.

A l'initiative de la Maîtrise d'œuvre :

Il traduit les requêtes du Maître d'ouvrage dans les CCTP (qui doivent, pour chaque lot, faire référence au chantier à faibles nuisances et être cohérents par rapport aux exigences).

Il rédige la charte, en y intégrant tous les éléments contextuels nécessaires.

Il s'assure de la bonne compréhension et mise en application des exigences de la charte, en lien avec le coordonateur SPS, et le coordonateur environnement du chantier ; il peut participer à l'information et la formation des intervenants.

A l'initiative des Entreprises :

Elles se doivent de prendre en compte les exigences, contractualisées dans la charte

Elles sont force de propositions pour la mise en application de la charte, et la réussite du chantier à faibles nuisances (adaptation aux contraintes nouvelles par exemple)

Intérêts et apports de la démarche

- Initie un changement de mentalité chez les professionnels du Bâtiment, et contribue à développer des valeurs citoyennes, une conscience et sensibilité en matière d'environnement et de santé ;
- Sauvegarde la santé des intervenants sur le chantier et des futurs occupants du bâtiment ;
- Augmente la sécurité ;
- Améliore la qualité globale du projet ;
- Participe visiblement à la communication « développement durable » des acteurs : « un chantier, ça se voit » !

Limites et points de sensibilité

- Les initiatives de chantiers à faibles nuisances sont encore trop marginales.
- Les retours d'expériences sont encore peu nombreux, notamment en région PACA.
- Une normalisation de la démarche est délicate vu la spécificité de chaque chantier et du niveau d'exigence de chaque Maître d'Ouvrage.
- Un a priori sur les surcoûts financiers immédiats engendrés par une démarche de chantier à faibles nuisances en comparaison des réels bénéfices sur le court, moyen et long terme.
- Le changement des pratiques professionnelles et des mentalités est un processus complexe et lent...

Pour aller plus loin...

🔗 Le **site Internet Chantiervert** propose de nombreuses informations et documents à télécharger pour l'élaboration et le suivi de la démarche, notamment pour le thème des déchets. Présence d'une charte type : www.chantiervert.fr

🔗 Prise en compte de l'environnement et de sa réglementation dans les chantiers de bâtiment : guide du CERTU

http://www.certu.fr/fr/Ville_et equipements_publics-n30/Construction_durable-n148/IMG/pdf/chantiers_reglementation_environnement_2007.pdf